



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement
01.01.2001

Date de révision

Date de mise en application
01.01.2001

1. Dénomination de la fonction

Ingénieur / ingénieure ETS spécialiste

Code fonction

1.04.020

2. Mission

Mener des études techniques et assurer la mise en oeuvre des moyens en matériel, équipements et de commande de processus qui répondent à l'évolution des techniques dans le domaine d'activité. Assurer la mise en service des équipements et les intégrer dans les infrastructures existantes, nouvelles ou transformées. Assurer le fonctionnement, l'exploitation, l'entretien, le dépannage et la surveillance des installations et équipements.
Diriger éventuellement un personnel restreint.

3. Description des activités principales

- étudier les besoins relatifs à l'exploitation et à l'équipement en général des installations projetées, en voie de réalisation ou en transformation;
- prendre connaissance et mettre à jour la documentation technique concernant plusieurs disciplines apparentées;
- établir des projets, des plans, des documents techniques dans le domaine d'activité;
- conduire des projets et / ou diriger, contrôler des mandats externes;
- participer à la mise en oeuvre et à l'installation d'équipements, de systèmes de commandes d'exploitations;
- exploiter un centre technique, scientifique ou de gestion;
- contrôler la mise en place et le bon fonctionnement des installations;
- élaborer des devis estimatifs et assurer les liaisons avec les mandataires concernés et les utilisateurs;
- contrôler l'avancement des travaux et vérifier les documents de travail et comptables;
- participer à des commissions et assurer la coordination avec les services publics et privés;
- diriger éventuellement une équipe de collaborateurs;
- exécuter d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.

4. Exigences

1. Formation de niveau ingénieur ETS ou formation jugée équivalente et 3 à 5 ans d'expérience pratique en matière d'étude, d'exploitation ou de gestion de projets industriels.
2. Formation spécifique au domaine considéré.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	J	D	I	A	H	Cl. max. 17
Points	38	13	49	5	50	Total 155